



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 25 00027

Date de dépôt : 24/03/2025
Demandeur : Monsieur STARK MATHIEU
Pour : Modification de clôture
Adresse du terrain : 6 Rue de la Vallée à
POMMEUSE (77515)

ARRÊTÉ URBA 2025/032
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 24/03/2025 par Monsieur STARK MATHIEU demeurant 6 Rue de la vallée à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 26/03/2025 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- pour Modification de clôture ;
- sur un terrain situé 6 Rue de la Vallée à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU les pièces complémentaires déposées en date du 06/04/2025 ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le 08 avril 2025,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Michel DE LANGLOIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.